

Prudence ! Votre barbecue n'est pas une source de chauffage

OTTAWA, le 10 avril 2019 – Comme de nombreuses régions du Québec doivent toujours composer avec des pannes de courant à la suite d'une tempête printanière qui a eu lieu plus tôt cette semaine, l'Association canadienne du propane (ACP) rappelle aux Québécois de ne jamais utiliser un barbecue alimenté au propane dans leur résidence pour se chauffer ou se nourrir. Les conditions météorologiques des derniers jours ont causé des situations difficiles pour ces derniers et l'association tient à ce que la population veille à sa sécurité en lui rappelant les bonnes pratiques à suivre pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone (CO).

« Bien que les barbecues soient un incontournable durant des périodes sans électricité, les consommateurs doivent se souvenir qu'ils ne sont pas destinés pour être utilisés à l'intérieur dans un espace clos en raison du manque de ventilation, souligne Nathalie St-Pierre, PDG de l'ACP. Les appareils alimentés au propane sont sécuritaires et sans danger lorsqu'utilisés de façon adéquate. »

Les barbecues émettent du CO, un gaz incolore et inodore qui peut être dangereux dans un espace fermé et non ventilé, comme celui d'une maison, d'un garage, ou d'un chalet. Les enfants, les personnes souffrant de maladies cardiaques ou respiratoires et les personnes âgées y sont particulièrement sensibles et en ressentent les effets plus rapidement. L'ACP rappelle que si l'on soupçonne la présence de monoxyde de carbone dans l'air ou si quelqu'un présente des symptômes d'intoxication au CO, quittez immédiatement les lieux et composez le 911.

Pour prendre connaissance de la liste complète des conseils de sécurité sur le monoxyde de carbone, veuillez consulter la brochure d'information [Monoxyde de carbone – conseils de sécurité pour les utilisateurs](#).

-30-

Au sujet de l'Association canadienne du propane

Forte de plus de 400 membres, l'Association canadienne du propane représente à l'échelle nationale une industrie en pleine croissance qui injecte plusieurs milliards de dollars dans l'économie du pays et emploie des dizaines de milliers de Canadiens. L'ACP élabore et produit du matériel de formation pour l'industrie, offre un plan d'intervention d'urgence à ses membres et défend les intérêts de ces derniers et de l'ensemble de l'industrie du propane. L'ACP ne surveille pas le prix ou l'approvisionnement du propane, ne produit pas d'analyse sur ces sujets et ne commente pas les opérations d'entreprises individuelles.

Pour de plus amples renseignements, contactez Melissa Michaud, directrice, Administration et Opérations, à l'adresse melissamichaud@propane.ca ou au 613 683-2273.